

Application ratione temporis et ratione loci

Le règlement n° 44/2001 est applicable depuis le 1^{er} mars 2002 dans les États suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg,
Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Le règlement n° 44/2001 est applicable depuis le 1^{er} mai 2004 dans les États suivants :
Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie,
Slovénie.

Le règlement n° 44/2001 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007 en Bulgarie et en Roumanie.

Le règlement n° 44/2001 est applicable depuis le 1^{er} juillet 2007 au Danemark. Le Danemark, par lettre du 22 avril 2015, a notifié à la Commission sa décision d'appliquer le contenu du règlement d'exécution (UE) 2015/228, qui modifie le règlement (CE) n° 44/2001 [remplacé par le règlement (UE) n° 1215/2012], tel que modifié par le règlement (CE) n° 4/2009. Les dispositions administratives danoises nécessaires sont entrées en vigueur le 22 avril 2015 (JO UE, 10 juillet 2015, L 182/1).

Le règlement n° 44/2001 est applicable depuis le 1^{er} juillet 2013 en Croatie.

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/6>